

Agent de sûreté et de sécurité privée

RNCP34507 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	42850, 42841, 31875
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/03/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

241 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 229 à former et organiser l'évaluation et 12 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
2M TRAINING	75320095500049	Former et organiser l'évaluation
A3F	53164642000038	Former et organiser l'évaluation
ABSKILL	40827328200165	Former et organiser l'évaluation
A.C.G.D.	52490818300030	Former et organiser l'évaluation
A.C.G.D.	52490818300048	Former et organiser l'évaluation
ACTE 1	39013467400014	Former et organiser l'évaluation
ACTION PLURIEL FORMATION	39962833800036	Former et organiser l'évaluation
ACTISS FORMATION	44942285600012	Former et organiser l'évaluation
ADAPECO	79457699100044	Former et organiser l'évaluation
A F C	50498097000033	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 241 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp34507-agent-de-surete-et-de-securite-privee/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Dans le respect de la législation et de la réglementation, du code de déontologie, des procédures et des consignes, l'agent de sûreté et de sécurité privée assure la sécurité des personnes et des biens, préserve l'environnement dans une démarche de service.

ACTIVITÉS VISÉES

L'accès à l'exercice de l'activité de surveillance humaine est réglementé et nécessite la détention d'une carte

professionnelle. L'agent de sûreté et de sécurité privée peut exercer des missions liées à la surveillance humaine et à la sécurité incendie sous réserve de justifier des exigences et des conditions posées par chacune des deux réglementations. Dans le secteur public, il est soumis aux conditions d'accès des agents de la fonction publique.

L'agent de sûreté et de sécurité privée surveille les lieux par une présence préventive ou dissuasive. Il gère l'accueil physique et traite les appels téléphoniques. En fonction de la gradation des risques et des menaces, il contrôle les accès aux bâtiments, aux zones sensibles et autres espaces identifiés et fluidifie les déplacements. Il anticipe les situations conflictuelles ou menaçantes par des techniques de détection et de désamorçage. En cas de situation conflictuelle dégradée, il intervient en préservant l'intégrité physique des personnes.

Il peut être amené à renseigner des documents opérationnels et être force de proposition dans le cadre de la démarche qualité de service.

L'agent de sûreté et de sécurité privée contribue à la prévention des risques pour une protection globale du site. Il prend en compte les risques professionnels spécifiques à l'activité de sécurité. Il contribue à la prévention des risques et gère les risques liés à la sécurité et à l'environnement de travail.

Il détecte ou intervient face à un comportement suspect, un acte malveillant ou terroriste. Suite à une anomalie, à un déclenchement d'alarme intrusion, technique, ou incendie, il intervient pour maintenir ou rétablir la situation.

L'agent de sûreté et de sécurité privée contribue au renforcement de la sécurité sur des sites dits « sensibles ». La vulnérabilité du site conduit l'agent à appliquer des mesures de sécurité renforcées et à intensifier sa vigilance dans une démarche proactive.

Tout au long de son service, il peut être amené à prendre les mesures qui s'imposent en préservant sa sécurité et celle d'autrui.

Il maintient en état de propreté son poste de travail, vérifie la présence, l'état, le fonctionnement des moyens techniques et des moyens de secours. Le cas échéant, il effectue des interventions pour remédier à un dysfonctionnement de premier niveau.

L'agent de sûreté et de sécurité privée s'adapte en permanence à l'évolution des dispositifs technologiques pouvant associer des outils numériques et des logiciels.

Il communique à distance, en face-à-face ou par écrit avec les services internes, les partenaires et les services compétents. Il protège les informations confidentielles. Il rend compte oralement ou par écrit à sa hiérarchie. Il alerte les personnes compétentes ou habilitées en fonction de la situation et de son évolution.

Il trace les actions sur une main courante papier, électronique ou dans un rapport d'intervention ou circonstancié.

L'emploi s'exerce à l'intérieur des bâtiments ou dans la limite des lieux dont il a la garde, en présence des personnels, des partenaires ou du public, le jour ou la nuit. A titre exceptionnel, il peut être autorisé à exercer sur la voie publique.

L'activité d'agent de sûreté et de sécurité privée s'exerce le plus souvent de façon sédentaire, sur tout type de site présentant des risques ou pouvant être des cibles potentielles. L'amplitude horaire varie en fonction de l'activité des sites. La maîtrise de la langue française au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues est requise. L'utilisation de l'anglais au niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues peut être souhaitée.

L'agent de sûreté et de sécurité travaille le plus souvent en équipe. Il porte une tenue particulière et des EPI appropriés aux risques. La détention du certificat « sauveteur secouriste du travail » délivrée par l'INRS est requise.

Sur des sites non réglementés en matière d'incendie, la qualification SSIAP1 peut être utilisée, sans aucun caractère obligatoire. La détention d'une habilitation électrique, délivrée par l'employeur, est requise pour exercer la qualification SSIAP.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité

- Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée
- Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection
- Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter
- Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation

2. Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces

- Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire
- Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée
- Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme

3. Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée

- Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur
- Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation

Blocs de compétences

RNCP34507BC01 — Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité

LISTE DE COMPÉTENCES

Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée

Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection

Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter

Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP34507BC02 — Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces

LISTE DE COMPÉTENCES

Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire

Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée

Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP34507BC03 — Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée

LISTE DE COMPÉTENCES

Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les activités industrielles : usines, entrepôts, zones d'activité ; et

- les activités tertiaires et commerciales : administration publique, banques, bureaux, hôpitaux, hôtels, parkings, grands rassemblements, magasins, centres commerciaux, etc.
- les sites sensibles : sites industriels à risque (SEVESO), sites confidentiels (nucléaires, défense...), sites à haute fréquentation (ex. : espaces de loisirs, manifestations culturelles), sites classés de type ERP et IGH, sites stratégiques (SAIV), sites portuaires, sites hospitaliers...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- agent de sécurité qualifié
- agent de sécurité confirmé
- agent de sécurité mobile
- agent de sécurité magasin pré-vol
- agent de sécurité magasin vidéo
- agent de sécurité magasin arrière-caisse
- agent de sécurité filtrage
- agent des services de sécurité incendie
- agent de prévention et de protection incendie industriel
- équipier d'intervention incendie industriel

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- code de la sécurité intérieure relatif aux activités privées de sécurité
- décret n° 2009-214 du 23 février 2009 modifiant la réglementation des activités privées de sécurité et portant transposition, pour ces activités, de la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 825 €
Selon la branche	6 500 € – 7 349 €
Prise en charge	Branches concernées
6 825 €	Valeur par défaut · 209 branches
7 349 €	CPNEF de la Branche des organismes de formation, CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 037 €	CPNEFP ICGV entreprises de la viande
6 500 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/03/2025
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP2567

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP40298

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34507/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	321
Parcours menés à terme	325
Taux d'achèvement	101 %
Période	02/2022 – 07/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	709
Montant total engagé	881 788 €
Coût moyen par dossier	1 244 €
Durée moyenne	126 h
Période	05/2020 – 03/2025
France compétences	90 %

France Travail	6 %
Reste à charge titulaire	3 %
Entreprise	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.